



DEPARTEMENT DE L'OISE

MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Mail : accueil@mairie-bulles.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA COMMUNE DE BULLES

Populations légales

Populations légales

Populations de référence au 1er janvier 2023

Sources : Insee, RP2023, en géographie au 01/01/2025.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
830	9	839

Synthèse du Compte Administratif 2025

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (L.2313-1 du CGCT pour les communes. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, elle doit être transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires ».

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique est consultable en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Le Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs EPCI est pris en application de l'article 107 de la Loi Notre.

Au terme de l'année 2025, le compte financier unique de la commune de Bulles fait apparaître les résultats suivants :

• En fonctionnement :

• Le total des dépenses est arrêté à : 760 749.63 € et se décompose comme suit :

- ✓ Charges générales : 312 799.13€
- ✓ Charges de personnel : 266 757.92 €
- ✓ Charges diverses : 43 575.57 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : 59 217.11 €
- ✓ Charges financières 1 760.65 €
- ✓ Charges exceptionnelles : 71 103.25
- ✓ Opération d'ordre transfert entre section (cession presbytère + amortissement) : 5 536.00 €

• Le total des recettes 2025 comprenant l'excédent 2024 reporté, est arrêté à : 860 670.99 € et se décompose comme suit :

- ✓ Excédent 2024 reporté sur 2025 : 132 797.73 €

- ✓ Atténuation de charges : 4 151.30 €
- ✓ Vente de produits : 21 045.84 €
- ✓ Impôts et taxes : 33 117.22 €
- ✓ Impositions directes : 353 024.94 €
- ✓ Dotations et participations : 203 527.93 €
- ✓ Autres produits de gestion courante : 42 011.17 €
- ✓ Produits financiers : 6.46 €
- ✓ Produits exceptionnels : 70 988.40 €

Ces montants forment ainsi un excédent total de 99 921.36 €

• **En Investissement :**

• **Le total des dépenses 86 673.56 € pour financer les opérations suivantes :**

- ✓ Matériel outillage service technique : 3 420.00 €
- ✓ Matériel incendie : 8 337.05 €
- ✓ Groupe scolaire : 8 934.22 €
- ✓ Bibliothèque : 13 652.00 €
- ✓ Travaux voirie trottoirs : 66 991.88 €
- ✓ Mise aux normes bâtiments communaux : 21 149.95 €
- ✓ Emprunt remboursement capital : 25 199.20 €

• **Le total des Recettes 2024 comprenant l'excédent 2024 reporté, est arrêté à : 581 618.95 € et se décompose comme suit :**

- ✓ Excédent 2024 reporté sur 2025 : 557 483.11 €
- ✓ FCTVA 2025 : 16 147.68 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 2 452.16 €
- ✓ Opération d'ordre amortissement : 5 536.00 €

Ces montants forment ainsi un excédent total de 427 934.65€

Les restes à réaliser 2025 sont constitués :

- **Des dépenses d'investissement**, engagées et non mandatées au 31 décembre 2025, **arrêtées à 734 558.00€**, liées aux travaux en cours : réhabilitation de la bibliothèque, PLU, travaux voirie trottoirs caniveaux,
- **Des recettes d'investissement** notifiées n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre 2024, **arrêtées à 508 716.00 €**, liées aux subventions accordées (par le conseil Départemental, l'Etat) non perçues ou perçues partiellement pour les opérations suivantes : réhabilitation de la bibliothèque, travaux voirie trottoirs caniveaux, Plan Local d'Urbanisme.
- Le besoin de financement des restes à réaliser est de 225 842.00 €

La collectivité a souscrit un emprunt en 2018 sur 12 ans à hauteur de 300 000.00 € au taux fixe de 1.36 % au 31 décembre 2025, le capital restant dû est de 104 260.07 €.